



Compte rendu des CAPL n°1,2 et 3 – Mouvement local

Catégories A,B et C 18 juillet 2013

Siégeaient pour la CGT **Cat C** : Jean François Dichamp, Yannick Lagarde, Joël Conche.
Cat B :Regine Julliot-Veyrière, Cécile Guillaumard, Brigitte Rouelle, Cathy Laglbauer.
Cat A : Monique Reynaud, Philippe Roux.

Lors des 3 CAPL les élus CGT ont remis la déclaration liminaire suivante :



MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les mouvements de mutation qui pour cette année 2013 sont encore organisés par filière.

A réception des documents préparatoires nous avons eu la stupeur de constater que les règles officielles en vigueur, et nous parlons là de celles fixées par la DGFIP à travers l'instruction du 20/07/2012 qui précise les règles applicables à ces mouvements, ne sont pas respectées.

Alors même que lors de CAPL précédentes vous nous avez plusieurs fois opposé le respect incontournable des instructions DGFIP pour ne pas donner suite à nos revendications concernant la défense d'agents de ce département il semblerait que cette fois la chose soit possible!

N'y aurait t'il pas deux poids deux mesures dans la gestion RH de ce département?!

Si notre Direction Générale s'applique à organiser et à imposer aux agents de ce ministère des formations déontologie ou discrimination c'est entre autre pour nous rappeler que les règles sont applicables à tous.

La situation contraire ne serait ni comprise ni acceptée par les collègues.

Nous espérons vivement madame la Présidente qu'à l'heure où s'ouvre cette CAPL les choses ne sont pas figées. Il serait intolérable que l'intérêt des agents de ce département et à plus large échelle celui du département lui même soient spoliés par une gestion à la mode "cuisine interne".

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Ordre du jour CAPL Catégorie C

Examen du projet de mouvement local en catégorie C gestion publique

1 seule arrivée dans le département: Mme Bonneton Catherine en provenance de l'Aveyron.

Mme Bonneton est nommée à la RP FIGEAC.



Mouvement interne:

M Guilhou est affecté à Puy-L'évêque.

La direction a pris la décision de créer un sureffectif sur la RP Figeac au motif d'un refus de mutation dans le cas où l'agent serait affecté sur un autre poste.

Nous ne pouvons que nous réjouir que l'agent ait obtenu satisfaction.

Nous avons cependant relevé que cette affectation, risquait d'empêcher le comblement des vacances sur des postes actuellement déficitaires. En effet, c'est l'effectif global de la RAN et du département qui sera examiné par la DGFiP lors du prochain mouvement

Cette affectation s'effectue également au détriment de 2 demandes de mutation interne en catégorie B (cf explications ci-dessous)

VOTE

Parité administrative : POUR

Les élus ont voté CONTRE, non pas contre l'affectation des agents qui ont obtenu satisfaction mais contre le contournement des règles de gestion.

Ordre du jour CAPL Catégorie B :

Approbation du PV de la CAPL du 19/02/2013

Examen du projet de mouvement local en catégorie B gestion publique et fiscale

Concernant le mouvement de la filière fiscale:

Affectations nationales :

Direction : George Nicolas

Au SPF : Dichamp Jean-François, Aymard Pascale, Waeler Régine

A la BCR : Faivre Michel

Au SIP de Cahors: Jandrau Sophie

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Affectations locales :

SIE Cahors: Bline Corinne
SIP-SIE Gourdon: Kieffer Marie-Jean

ALD:
Cahors: Faure Sébastien (Direction PPR)
SIP- SIE Figeac: Hanry Anne-Marie, Breuil Séverine

Ce mouvement est conforme aux souhaits des agents et ne présente pas de remarque particulière.
A l'issue du mouvement un poste au Sip de Cahors reste vacant,

Concernant le mouvement de la filière gestion publique:

8 situations sont à étudier lors de cette CAPL (demandes de mutation interne, affectation suite à passage en catégorie B par liste d'aptitude ou concours interne)

3 agents sont classés en demande prioritaire conformément à l'instruction du 20/07/2012 qui rappelle que les agents ayant acquis des droits au titre de leur demande de mutation interne classée selon la règle de l'ancienneté de la demande voient leurs droits préservés. Cette mesure concerne les agents qui restaient inscrits sur les tableaux locaux au terme des mouvements de l'année 2011.

Or sur les 3 agents concernés, 2 demandent la RAN de FIGEAC et se voient pénalisés par le choix de la direction d'affecter un agent C en "surnombre" sur ce poste (situation du poste en Catégorie C +1,6).

Par exemple un collègue qui demande la RP sur laquelle il est déjà affecté à 50% se voit opposer le manque de poste à pourvoir (pourtant la situation en catégorie B est de - 0,2), alors même que l'administration vient d'y affecter un agent arrivant de l'extérieur.

De plus pour les agents concernés la situation semble bloquée pour quelques années car il sera compliqué d'obtenir lors des prochains mouvements de mutation nationale une nouvelle arrivée sur les postes déficitaires de la RAN de Figeac alors que la DGFIP va examiner la situation des effectifs de manière globale.

Comment va t'on faire pour combler les vacances des postes alentours ? A quand les déplacements d'office !

La Direction ayant choisi d'affecter en "sureffectif" les élus ont demandé à ce que les droits d'ancienneté de l'agent lésé soient respectés et qu'il soit lui aussi affecté sur le poste. La direction s'y est refusée.

Ce qui est possible pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres. Les instructions DGFIP sont soit applicables à la lettre soit à la carte ! Discrimination dites vous ?!!

Il en va de même pour les nominations suite à liste d'aptitude, d'une CAPL à l'autre on nous parle au choix de mobilité fonctionnelle, de mobilité géographique pour justifier ou non le déplacement des agents.....ou encore de manque de mobilité pour ne pas les classer sur les listes !

Au final :
Brigitte Fabre est mutée à la TP Cahors
Isabelle Ferrari à la Trésorerie de Luzech
Laure Teulières au PRS
Corinne Turenne reste à la DDFIP Comptabilité.

VOTE

Parité administrative : POUR

Parité Syndicale : 3 CONTRE et 2 ABSTENTION

Ordre du jour CAPL Catégorie A :

Examen du projet de mouvement local en catégorie A gestion publique et fiscale

Approbation du PV de la CAPL du 19/02/2013

Concernant le mouvement de la filière fiscale:

Affectations nationales :

- Direction : Stéphane Cabrignac (PGF), Nathalie Dubarry (PPR).
- ICE : Frédérique Masbou, Michelangelo Bussachini.
- BDV : Elodie Durieu.
- BCFI : Valérie Bourgeois.
- SIP Gourdon : Gaele Deslandes.

Affectation locale :

- Sébastien BENCHRAA (sans résidence) affecté BDV,

sont maintenus ALD : Guénaëlle Marie-Louise (PPR), Beucher Antoine (PGP)

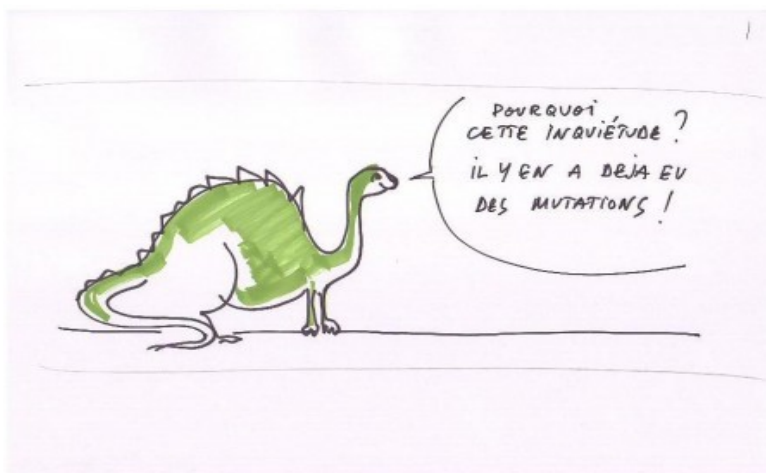
Concernant le mouvement de la filière gestion publique:

Affectations nationales :

- Bruno Moriceau (adjoint TP Cahors)

Affectations ALD :

- Delphine Sagot (PPR)



VOTE

Parité administrative : POUR

Parité Syndicale : POUR

La situation des ALD n'est communiquée qu'à titre d'information.

Les représentants syndicaux ont exprimé leur regret qu'un ALD ne soit pas affecté à la BDV, dont un poste reste vacant depuis le 1er janvier 2013.

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr